

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Corporation Minière Osisko	18 août 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario
Corporation Cameco	18 août 2009	Saskatchewan
Equitable Group Inc.	17 août 2009	Ontario
Fonds de revenu diversifié Sentry Select	14 août 2009	Ontario
Industries Avcorp Inc	17 août 2009	Colombie-Britannique
Société de Structure de Capitaux Fidelity  Catégorie Fidelity Discipline ActionsMD Amérique – Devises neutres  Catégorie Fidelity Discipline ActionsMD mondiales – Devises neutres  Catégorie Fidelity Discipline ActionsMC internationales – Devises neutres	17 août 2009	Ontario
Supérieur Plus Corp.	12 août 2009	Alberta
TELUS Corporation	13 août 2009	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse d'économie Henri-Bourassa	18 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de Clermont	18 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de la Vallée-du-Saint-Maurice	18 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de Saint-Antoine-des-Laurentides	18 août 2009	Québec
Caisse Desjardins de Tracadèche	19 août 2009	Québec
Caisse Desjardins des Chutes Montmorency	18 août 2009	Québec
Caisse Desjardins des Moissons	18 août 2009	Québec
Caisse populaire Contrecoeur	19 août 2009	Québec
Caisse populaire de Hérouxville	17 août 2009	Québec
Caisse Populaire de l'Ange-Gardien (La)	18 août 2009	Québec
Caisse Populaire de St-Urbain (La)	18 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins d'Outremont	19 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf)	19 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière	18 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts	18 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins de Saint-Juste-du-Lac	19 août 2009	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse populaire Desjardins de Villeray	17 août 2009	Québec
Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly	18 août 2009	Québec
Caisse populaire Saint-André-Apôtre	18 août 2009	Québec
LAB Recherche Inc.	17 août 2009	Québec
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Brookfield Properties Corporation	18 août 2009	Ontario
Canadian Oil Sands Limited	19 août 2009	Alberta
Canadian Oil Sands Trust	19 août 2009	Alberta
Fonds Acuity	18 août 2009	Ontario

Fonds d'actions canadiennes Acuity

Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity

Fonds de sociétés canadiennes à faible capitalisation Acuity

Fonds de ressources naturelles Acuity

Fonds d'actions environnement sain Acuity

Fonds d'actions EAEO Acuity

Fonds équilibré canadien Acuity

Fonds de répartition prudente de l'actif Acuity

Fonds diversifié de revenu Acuity  
(auparavant, le Fonds de fiducie de revenu Acuity)

Fonds de revenu et de croissance Acuity

Fonds de revenu élevé Acuity

Fonds de dividendes Acuity

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu fixe Acuity Fonds mondial de revenu élevé Acuity Fonds mondial de dividendes Acuity Fonds marché monétaire Acuity Fonds d'actions canadiennes valeurs sociales Acuity Fonds mondial d'actions valeurs sociales Acuity Fonds équilibré de valeurs sociales Acuity Portefeuille mondial Alpha Portefeuille croissance Alpha Portefeuille équilibré Alpha Portefeuille valeurs sociales Alpha Portefeuille de revenu Alpha Catégorie d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations Acuity Catégorie de ressources naturelles Acuity Catégorie de revenu élevé Acuity Catégorie mondiale de dividendes Acuity Catégorie de revenu à court terme Acuity		
Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark  Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série I) Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains AIM (parts de série I)	18 août 2009	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark  Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série Institutionnelle)	18 août 2009	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark	18 août 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série Société)		
Fonds de gestion de trésorerie Invesco Trimark	18 août 2009	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (parts de série Fiducie du Nord Canada)		
Fonds sous gestion Beutel Goodman	14 août 2009	Ontario
Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman		
Fonds d'actions canadiennes Plus Beutel Goodman		
Fonds canadien à valeur intrinsèque Beutel Goodman		
Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman		
Fonds à petite capitalisation Beutel Goodman		
Fonds revenu Beutel Goodman		
Fonds d'obligations à long terme Beutel Goodman		
Fonds actif d'obligations de provinces et d'entreprises Beutel Goodman		
Fonds équilibré Beutel Goodman		
Fonds du marché monétaire Beutel Goodman		
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman		
Fonds d'actions internationales Beutel Goodman		
Fonds concentré d'actions mondiales Beutel Goodman		
Portefeuilles privés Invesco Trimark	17 août 2009	Ontario
Portefeuille de versement de retraite 2023 Invesco Trimark		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille de versement de retraite 2028 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2033 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2038 Invesco Trimark		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes Trimark		
Portefeuille privé de revenu mensuel Trimark		
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark		
Portefeuille privé d'actions canadiennes Invesco		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance AIM		
Portefeuille privé d'actions américaines Trimark		
Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark		
Portefeuille privé d'actions mondiales de moyenne capitalisation Trimark		
Portefeuille privé d'actions EAEO Trimark		
Portefeuille privé d'actions EAEO de croissance AIM		
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark – Devises neutres		
Portefeuille privé d'actions américaines Trimark – Devises neutres		
Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark – Devises neutres		
Régime Impression	17 août 2009	Ontario
Régimes d'épargne-études USC	18 août 2009	Ontario
Régime Familial d'Épargne-Études collectif USC		
Régime Familial d'Épargne-Études pour un seul étudiant USC		
Régime Familial d'Épargne-Études pour plusieurs étudiants USC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Régimes Héritage	17 août 2009	Ontario
YIELDPLUS Income Fund	19 août 2009	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Brookfield Properties Corporation	13 août 2009	Ontario
Criterion Diversified Commodities Currency Hedged Fund	14 août 2009	Ontario
Famille de Fonds d'Investissements Criterion	14 août 2009	Ontario
Criterion International Equity Fund		
Criterion Global Dividend Fund		
Criterion Water Infrastructure Fund		
Criterion U.S. Buyback Fund		
Criterion Global Clean Energy Fund		
Fonds BMO	13 août 2009	Ontario
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Fonds de fiducies de revenu		
Fonds BMO	13 août 2009	Ontario
BMO Catégorie valeur internationale		
Fonds d'infrastructures mondiales BMO		



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
(auparavant BMO Fonds de fiducies de revenu)		
Groupe de Fonds AIC  Catégorie SICAV Avantage II AIC Catégorie SICAV Avantage américain AIC Catégorie SICAV Avantage universel AIC Catégorie SICAV Canada diversifié AIC Catégorie SICAV valeur AIC Catégorie SICAV ciblé canadien AIC Catégorie SICAV ciblé américain AIC Catégorie SICAV ciblé universel AIC Catégorie SICAV universel immobilier AIC Catégorie SICAV universel d'infrastructures Brookfield Redding Catégorie SICAV équilibré canadien AIC Catégorie SICAV universel de revenus de dividendes supérieurs AIC (auparavant, la Catégorie SICAV diversifié universel AIC) Catégorie SICAV rendement global AIC Catégorie SICAV marché monétaire AIC	18 août 2009	Ontario
Groupe de Fonds AIC  Fonds Avantage AIC Fonds Avantage II AIC Fonds Avantage américain AIC Fonds Avantage universel AIC Fonds Canada diversifié AIC Fonds d'actions canadiennes AIC (auparavant le Portefeuille canadien de Gestion privée AIC) Fonds valeur AIC Fonds de petites et moyennes capitalisations américaines AIC (auparavant le Portefeuille d'actions américaines petite à moyenne capitalisation de Gestion privée)	18 août 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
AIC)		
Fonds ciblé canadien AIC		
Fonds ciblé américain AIC		
Fonds ciblé universel AIC		
Fonds universel immobilier AIC		
Fonds universel de gestion d'actifs AIC		
Fonds universel d'infrastructures Brookfield		
Redding		
Fonds équilibré canadien AIC		
Fonds équilibré universel AIC		
Fonds de revenus de dividendes AIC		
Fonds de revenus privilégiés AIC		
(auparavant le Fonds de revenus		
supérieurs AIC)		
Fonds universel de revenus de dividendes		
supérieurs AIC (auparavant le Fonds		
diversifié universel AIC)		
Fonds universel à revenu fixe AIC		
(auparavant le Portefeuille à revenu fixe		
universel de Gestion privée AIC)		
Fonds obligations AIC		
Fonds obligations universelles AIC		
Fonds marché monétaire AIC		
Fonds marché monétaire américain AIC		
Portefeuille Leader de valeur à revenu		
Portefeuille Leader de valeur à revenu		
équilibré		
Portefeuille Leader de valeur à croissance		
équilibrée		
Portefeuille Leader de valeur à croissance		
Portefeuille Leader de valeur à croissance		
maximale		
Fonds international de revenus de		
dividendes Copernican		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC	Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Antler Creek Energy Corp.	2009-05-25	2 352 000 actions ordinaires et 748 334 bons de souscription	1 058 400 \$	2	26	2.3 / 2.5
Artevo Corporation	2009-07-10 et 2009-07-14	débetures	361 000 \$	1	1	2.3
BNK Petroleum Inc.	2009-07-15	17 000 000 actions ordinaires	5 100 000 \$	1	18	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2009-07-24	5 179 250 unités accréditatives et 584 285 unités	455 240 \$	31	0	2.3
Delta Minerals Corporation	2009-06-30	5 037 000 actions ordinaires	2 518 500 \$	1	52	2.3 / 2.5
Donner Metals Ltd.	2009-07-09	2 546 637 actions ordinaires accréditatives	483 861 \$	48	2	2.3
Dumont Nickel Inc.	2009-07-16	2 340 000 unités	58 500 \$	0	3	2.3 / 2.24
Eagleridge Minerals Ltd.	2009-05-29 et 2009-07-21	1 990 771 unités et 559 997 unités accréditatives	322 892 \$	4	73	2.3
Eloda Corporation	2009-07-15	1 billet	75 000 \$	1	0	2.3
Eloda Corporation	2009-06-25	1 billet	50 000 \$	1	0	2.3
Energie Forest Gate Inc.	2009-07-15	1 016 500 unités	152 475 \$	5	15	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
EnerGulf Resources Inc.	2009-07-13	5 625 500 unités	1 968 925 \$	1	84	2.3 / 2.5
FideliSoft Inc.	2009-07-14	1 333 333 actions privilégiées de catégorie C	200 000 \$	0	1	2.3
First Source Resources Inc.	2009-07-17	1 890 000 actions ordinaires	189 000 \$	2	7	2.3 / 2.5
Fonds de Revenu Great Lake Hydro	2009-07-24	13 320 000 reçus de souscription	195 138 000 \$	1	39	2.3
FRV Média Inc.	2009-07-23	32 734 580 actions de catégorie A	1 636 729 \$	7	0	2.14
Glen Eagle Resources Inc.	2009-07-21	1 363 636 unités	150 000 \$	10	3	2.3
Groupe CVTech Inc.	2009-07-21	3 412 500 actions ordinaires et des débetures	16 538 000 \$	5	0	2.3 / 2.10
Hhgregg, Inc.	2009-07-24	38 200 actions ordinaires	680 724 \$	1	2	2.3
InfraReDx Inc.	2009-07-15	3 647 976 actions privilégiée de série C-1 et 911 984 bons de souscription	7 350 380 \$	1	37	2.3
IntelGenx Technologies Corp.	2009-07-13 et 2009-07-22	10 476 000 bons de souscription spéciaux et 350 000 unités	4 330 400 \$	0	81	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
LogMeln, Inc.	2009-07-07	9 000 actions ordinaires	167 490 \$	1	2	2.3
Orix Corporation	2009-07-22	230 900 actions ordinaires	13 059 542 \$	1	1	2.3
PennyMac Mortgage Investment Trust	2009-07-29	100 000 actions ordinaires	2 177 800 \$	1	0	2.3
Powell River Energy Inc.	2009-07-24	obligations hypothécaires	95 000 000 \$	5	4	2.3
Ressources Aurotois inc. (Les)	2009-07-21 et 2009-07-23	300 000 actions ordinaires	30 000 \$	3	0	2.5
Ressources Explor Inc.	2009-07-16	5 000 000 actions ordinaires	1 200 000 \$	0	1	2.13
Technologies D-Box Inc.	2009-07-23	8 750 000 actions ordinaires catégorie A et 4 375 000 bons de souscription	3 500 000 \$	6	3	2.3 / 2.10
Walton TX Cornerstone Limited Partnership	2009-07-24	349 762 parts de société en commandite	3 792 120 \$	1	123	2.3 / 2.9 / 2.24

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### Equitable Group Inc.

Vu la demande présentée par Equitable Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 août 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 août 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 8 avril 2009;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 14 août 2009.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0598

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».